



## APPEL À INITIATIVES FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A MONTREUIL -ÉDITION 2021 – SESSION 1 et 2

*Les orientations de cet appel à initiatives tiennent compte du contexte actuel de crise sanitaire, en particulier pour ce qui concerne la première session. Nous vous invitons donc à lire attentivement le cahier des charges ci-dessous.*

*L'ensemble des équipes de la Ville de Montreuil, (antennes de quartier), représentants de l'État (déléguée du Préfet) et d'Est-ensemble (cheffe de projet politique de la Ville) restent à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos interrogations et vous accompagner dans la définition de vos projets*

### Cahier des charges

#### LE FIA QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Fonds d'Initiatives Associatives est un dispositif de la politique de la Ville.

Avec une demande de subvention simplifiée, une instruction plus souple et plus rapide que celle de la programmation du Contrat de Ville, il doit permettre d'impulser et d'expérimenter des micro-projets financés sur une courte durée, nécessitant un budget peu élevé, portés par des acteurs associatifs locaux, et ayant un impact sur un ou plusieurs quartiers prioritaires de la Ville de Montreuil.

Pour l'année 2021, ce fond sera mobilisable pour 2 sessions. Le FIA de Montreuil est financé par l'État, qui délègue des crédits à la Ville de Montreuil, et par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble.

#### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être constitué en association loi 1901 dont le siège social ou l'antenne locale est déclaré·e à Montreuil
- Justifier d'au moins un an d'existence
- Respecter la charte de partenariat entre la Ville de Montreuil, le mouvement associatif ainsi que le présent cahier des charges
- Respecter les orientations générales énoncées dans le Contrat de Ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2022 par un Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés,

et répondre à l'un de ses enjeux thématiques (accès aux droits, éducation, citoyenneté, culture, santé, emploi, -prévention)

- Porter un projet dont la réalisation a lieu en 2021
- Porter un projet bénéficiant aux publics prioritaires du Contrat de Ville.
- Les projets doivent indiquer clairement comment les publics sont ciblés et mobilisés. Si la mobilisation du public repose sur des partenariats (avec une autre association, une antenne vie de quartier, un centre social, service municipal ou d'Est Ensemble, Conseil Citoyen, etc.) alors le projet doit détailler comment se concrétise ce partenariat (quelle nature, l'état d'avancée, etc.).
- Présenter un budget incluant à minima un financement demandé à l'État et à Est-ensemble. La Ville de Montreuil n'attribue pas de financement spécifique dans le cadre du FIA.

## Orientations complémentaires liés au contexte de la crise sanitaire

Les différents projets proposant de répondre à des priorités spécifiques liées à la crise sanitaire, notamment celles déclinées ci-après, feront l'objet d'une attention spécifique (sans exclure toutefois les autres projets).

La crise sanitaire liée au COVID 19 a fait ressortir de manière accrue les besoins d'une grande partie des habitants des quartiers prioritaires et notamment en Seine Saint Denis (précarité alimentaire, fracture numérique, difficultés d'accès aux soins, décrochage scolaire, isolement social, etc.). Les différentes initiatives mises en place sur les quartiers au cours de l'année 2020, et notamment les actions de soutien alimentaire ont souvent permis d'entrer en contact avec des publics jusqu'alors peu connus par les partenaires institutionnels et associatifs.

L'enjeu est désormais de maintenir le lien avec ces publics nouvellement identifiés. Cette session 1 du FIA est donc l'occasion de soutenir des initiatives et des expérimentations visant à répondre sous des formes adaptées aux contraintes sanitaires à ces besoins et publics nouveaux.

**Solidarité envers les publics fragilisés, notamment la lutte contre la précarité alimentaire** : distribution et aide alimentaire (achats de denrées alimentaires exclus), développement des circuits courts, lutte contre le gaspillage, etc.

**Lutte contre l'isolement et maintien du lien social** : mise en place de sorties et de temps conviviaux dans le respect des règles sanitaires, actions de prévention de santé mentale, (notamment en direction des femmes en situation de monoparentalité, seniors, etc.

**Accès aux droits** : actions d'accompagnement de ces publics vers les dispositifs de droit commun, actions collectives autour de l'accès aux droits, actions de résorption de la fracture numérique, aide aux démarches, etc.

**Accompagnement à la scolarité** : Les initiatives innovantes liées à la continuité pédagogique, au soutien scolaire, à l'accompagnement à la scolarité et lutte contre le décrochage scolaire, tutorats en ligne, etc.

## PRÉCISIONS SUR LES MONTANTS DEMANDES :

- Le montant du soutien sollicité auprès de l'État doit être compris entre 750 € et 3 000 € maximum,
- Le montant du soutien sollicité à Est-Ensemble doit être compris entre 750 € et 1 500 € maximum.

En 2020, l'enveloppe disponible de l'État s'élevait à 37 000 € au moment du lancement de l'appel à projets, celle d'Est Ensemble à 10 000 €

## CRITÈRES D'EXCLUSION

- Les projets déjà réalisés ou en phase de finalisation
- Les projets bénéficiant déjà d'un financement au titre du Contrat de Ville d'Est Ensemble 2021 pour les Quartiers Politique de la Ville de Montreuil
- Les projets demandant une subvention principalement liée au fonctionnement courant de l'association

## NE SONT PAS PRIORITAIRES :

- Les projets ayant fait l'objet d'un financement par un des dispositifs suivants de la politique de la Ville en 2020 (VVV, FIPD, Culture et lien social, C'est mon patrimoine, Action culturelle et langue française, Quartiers Solidaires, Quartiers d'Été) ne seront pas prioritaires.
- Les projets déjà financés par la Ville de Montreuil ne seront pas prioritaires pour l'attribution de crédits FIA d'Est-ensemble.

## MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les porteurs de projets peuvent prendre contact avec les services de l'État (déléguée du Préfet), de la Ville (antenne vie de quartier, centre social ...) ou d'Est Ensemble (cheffe de projet Politique de la Ville) et les conseils citoyens concernés afin de permettre conseil, accompagnement et cohérence du projet avec les enjeux du territoire. Le dossier de candidature (appel à projets, fiche projet, fiche bilan, documents annexes) est consultable sur le site web de la Ville de Montreuil.

Les fiches projets signées, RIB de l'association + avis de situation SIREN sont à adresser

scannés ou par mail à [claudine.bonin@montreuil.fr](mailto:claudine.bonin@montreuil.fr),

Ville de Montreuil  
Direction Citoyenneté Vie des Quartiers Hôtel de Ville  
93 105 Montreuil cedex

Date limite de dépôts des projets pour la session 1 : **9 avril 2021**

Date limite de dépôts des projets pour la session 2 : **23 juillet 2021**

## MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

L'instruction :

Une fois passée la phase de dépôts des projets, les porteurs de projets se verront conviés à une Commission Locale Inter Partenariale (CLIP), afin de venir présenter oralement leurs projets devant les partenaires financeurs du FIA.

Les montants des subventions seront statués par la Ville de Montreuil et Est-ensemble lors d'un comité de sélection, puis délibérés en conseil municipal et bureau territorial.

Le porteur de projet s'engage à communiquer sur le soutien de l'État et d'Est-Ensemble par l'apposition de leur logo dans tout document publié en lien avec le projet ou à l'occasion de toute restitution.

Le versement de la subvention aux porteurs de projets retenus est conditionné à la production des documents suivants :

- Copie des statuts actuels, régulièrement déclarés en Préfecture
- Déclaration de création au journal Officiel
- Récépissé de déclaration du bureau en Préfecture
- Composition du bureau

La subvention sera versée en une fois, par la Ville de Montreuil sur crédits délégués à celle-ci par l'État, après délibération du Conseil Municipal. La subvention sera versée en une fois, par l'Établissement public territorial Est Ensemble après délibération du bureau territorial.

Les porteurs de projet recevront une notification pour les projets retenus et non retenus.

## EVALUATION DU PROJET

Le porteur de projet subventionné s'engage à réaliser un bilan qualitatif et financier selon la fiche-bilan annexée au présent cahier des charges, dans un délai de 6 mois maximum après la fin prévue du projet. Les projets qui ne seront pas terminés au 31 décembre 2021 pourront bénéficier d'un report de 2 mois maximum, à condition d'en faire la demande expresse et motivée, 2 mois avant la date de fin prévue initialement.